Marie Lemay Lachance, avocate
Directrice, affaires réglementaires et litiges
Affaires juridiques
Ligne directe : (514) 831-4482
Télécopieur (514) 598-3839
Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 6 novembre 2026

M^e^ Johanne Skelling, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande relative à la refonte de la structure tarifaire du service de distribution : Segmentation de la clientèle et structure tarifaire basées sur les coûts (volet A)
Notre dossier : 312-01082
Dossier Régie : R-4354-2026

Chère consœur,

La présente lettre fait suite à la correspondance du 30 octobre 2026 (B-0008) par laquelle Énergir suggérait la tenue de séances de travail.

Après réflexion et consultation des personnes qui participeront aux séances de travail du côté d'Énergir, nous favorisons la tenue d'une seule séance de travail d'une durée d'une journée, en présentiel. L'équipe serait disponible du 23 au 27 novembre inclusivement. Si aucune journée ne convient parmi ces dates, les dates du 30 novembre au 3 décembre inclusivement pourraient également convenir.

Lors de la séance de travail, Énergir compte faire un retour sur l'ensemble de la preuve déposée (pièce B-0005) afin d'expliquer la cohérence globale de l'approche. Les sujets suivants seront abordés :

- L'exercice d'allocation des coûts client par client et les principaux constats découlant de l'analyse de la structure des coûts (section 3);
- La segmentation tarifaire de la clientèle fondée sur les coûts, incluant la méthodologie retenue et les critères utilisés pour établir les segments proposés (section 4);
- La structure tarifaire théorique basée sur les coûts et les composantes tarifaires proposées (section 5).

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance
MLL/ld